

Communiqué de presse

« Protection de zones sensibles vis-à-vis des drones aériens » : Publication de la liste des projets sélectionnés à l'appel « flash » de l'ANR

En décembre 2014, face au développement de l'usage des drones pour des applications civiles et suite aux survols d'opérateurs d'importance vitale, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) lançait un appel à projets pour le compte du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), et dans le cadre des actions de la filière industrielle de sécurité. Deux projets viennent d'être sélectionnés en liste principale, destinés à être financés immédiatement et deux en liste complémentaire. Les deux projets qui seront financés aboutiront à des démonstrateurs en environnements opérationnels permettant la détection voire la neutralisation de drones aériens.

Sélectionnés parmi les 24 candidats ayant répondu à cet appel à projets, ces quatre projets visent à développer une réponse technique globale afin de pouvoir, d'une part, détecter, localiser et identifier les drones aériens de dimension réduite et, d'autre part, protéger les zones sensibles contre leur intrusion. Ces réponses s'appuient sur des technologies innovantes développées par des consortiums constitués d'industriels, dont des PME, ainsi que des laboratoires de recherche publics.

Les deux lauréats sont les projets **BOREADES** et **ANGELAS**.

Le premier projet est conduit par la société CS systèmes d'information et associe deux PME innovantes. Il vise à bâtir en 12 mois un démonstrateur opérationnel.

Le second projet associe trois partenaires industriels et quatre laboratoires de recherche publics de pointe, sous la coordination de l'ONERA. Ce projet proposera plusieurs démonstrations en environnement opérationnel dans les 18 prochains mois.

Ces projets ont été sélectionnés pour leur qualité scientifique et technique, mais également pour la crédibilité de la réponse apportée aux différents scénarios de survol de drones.

Les conventions de financement de ces deux projets seront conclues dans les jours prochains entre l'ANR et les établissements porteurs de ces projets. Leurs travaux pourront débuter d'ici la fin du mois d'avril. Un comité de suivi associant des représentants de l'Etat ainsi que des opérateurs d'importance vitale (OIV) sera constitué.

[La page de l'appel à projets](#) sur le site de l'ANR

Contact presse

SGDSN - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, 51, boulevard de la Tour-Maubourg 75700 Paris - 07 SP. 01 71 75 80 13.